

---

Deux arrêtés du conseil général du district de Franciade relatifs à l'imposition du tutoiement et au brûlement des lettres de prêtrise du citoyen Hazard, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Deux arrêtés du conseil général du district de Franciade relatifs à l'imposition du tutoiement et au brûlement des lettres de prêtrise du citoyen Hazard, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 49-50;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40230\\_t1\\_0049\\_0000\\_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40230_t1_0049_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

encore entendre. Conservez donc en vos mains le gouvernement de ce vaisseau majestueux qui, sans vous, aurait fait naufrage. Restez à votre poste. En vain des publicistes effrontés vocifèrent pour que vous l'abandonniez. Les méchants voudraient-ils prendre vos places pour nous tromper, comme ces autres écrivains mercenaires, ces pédagogues dangereux, ces Brissot, Condorcet, Carra, Fauchet, Gorsas, etc., qui, après avoir caressé le peuple, pour s'enrichir, après l'avoir séduit pour le représenter, tentaient, sous la bannière de la liberté, de le replonger dans le despotisme.

« Vous démasquâtes ces traîtres dans la journée mémorable du 31 mai. Depuis lors, la marche du bien public est tranquille et fière. Constitution républicaine, décrets salutaires, victoires signalées, tout va, et c'est à vous seuls, Montagnards, à votre énergie, à vos travaux que nous devons tous ces bienfaits.

« Mais, citoyens, le bien que vous avez opéré avec tout le courage de la vertu républicaine, vous impose l'obligation de tout le bien que vous pouvez faire. Chassez entièrement l'ennemi du sol français; terrassez l'anarchie, la guerre civile; consolidez la République. La paix viendra ensuite couronner vos œuvres, et la patrie reconnaissante couronnera vos têtes de la couronne immortelle qu'elle tresse pour ses libérateurs.

« Saint-Girons, département de l'Ariège, le 12<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française.

« ROUAIX, président; DURAN, secrétaire; ANGLADE, secrétaire; G. VALENCE, secrétaire. »

Les administrateurs du district de Franciade écrivent qu'ils ont proscrit de leur administration une manière de parler aussi peu conforme aux principes de notre langue qu'à ceux de l'égalité, et qu'ils y ont substitué un mode d'élocution plus fraternel et plus révolutionnaire.

Ils assurent la Convention nationale, que la superstition ne les trouvera pas moins disposés à la poursuivre; déjà deux prêtres patriotes ont brûlé leurs lettres de prêtrise.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Franciade (2).

*Le directoire du district de Franciade,  
à la Convention nationale.*

« Franciade, ce 19 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Guerre aux préjugés moraux, guerre aux préjugés religieux, tel est le cri que pousse de toutes parts la France républicaine.

« Nous la leur déclarons, cette guerre, et c'est une guerre à mort.

« Nous avons commencé par proscrire de notre administration une manière de parler

aussi peu conforme aux principes de notre langue qu'à ceux de l'égalité, et nous y avons substitué un mode d'élocution plus fraternel, plus révolutionnaire.

« Nous avons invité les corps constitués et tous les citoyens et citoyennes de notre arrondissement à suivre la même marche, et nous espérons y réussir. Vous trouverez ci-joint l'arrêté que le conseil général de ce district a pris à ce sujet.

« La superstition ne nous trouvera pas moins disposés à la poursuivre. Nous avons pour collègue un prêtre patriote. Il a brûlé ses lettres de prêtrise, monument d'ineptie et de fanatisme, le prêtre est disparu, et le patriote, le chaud patriote est resté parmi nous.

« Nous avons fait imprimer le procès-verbal dressé à cette occasion; vous le trouverez ci-joint. Déjà nous avons vu fructifier cet heureux exemple; un autre prêtre, *Ronesse, bibliothécaire de ce district*, vient de faire hommage à la philosophie des titres qu'il tenait du fanatisme.

« En vous envoyant les deux arrêtés ci-joints, nous ne venons point quêter une mention honorable. La récompense d'un vrai républicain est le sentiment intime d'avoir voulu bien faire. Notre unique but, notre seul désir a été de propager la connaissance de principes que nous croyons utiles à l'affermissement de la République.

« Salut et fraternité.

« JEAN HOUDET; DARME; P. FOURNIER, vice-président; DELASSUS; SAILLON; SARTART. »

*Arrêté (1).*

DISTRICT DE FRANCIADE.

*Extrait du registre des délibérations  
du conseil général.*

Du 12 du deuxième mois de l'an II de la République, une et indivisible.

Le conseil général du district, considérant qu'un usage antifraternel né dans les temps ténébreux de la féodalité avait conservé la coutume ridiculement bizarre d'employer en parlant à une seule personne, le seconde personne du pluriel;

Considérant que l'orgueil et l'aristocratie abusent et abusent encore de cet usage pour, au mépris de l'égalité, tutoyer les citoyens qu'ils appelaient autrefois *gens du peuple*, et réservent leur façon de parler poliment absurde pour ce qu'ils appelaient dans le même temps *les gens comme il faut*;

Considérant qu'il est du devoir des administrations de donner exemple aux administrés, et de contribuer, autant qu'il est en elles à bannir toute distinction contraire à l'égalité;

Jaloux d'être les premiers à donner cet exemple;

Après avoir entendu le procureur syndic;  
Arrête que dorénavant, tant dans l'administration que dans ses bureaux et sa correspondance, le tutoiement sera employé quand on ne parlera qu'à une seule personne sans distinction;

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 164.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

Que les corps constitués, les Sociétés populaires, les citoyens et citoyennes de ce district seront invités à suivre la même réforme. Enfin que le présent sera rendu public par la voie de l'impression, publié, affiché, envoyé à la Convention nationale, au département de Paris, aux municipalités, aux comités de surveillance, aux juges de paix, et aux Sociétés populaires de ce district.

*Pour copie conforme :*

FAUCONPRET, secrétaire du district de Franciade.

Arrêté (1).

DISTRICT DE FRANCIADE.

*Extrait du registre des délibérations du conseil général, du neuf du deuxième mois de l'an II de la République, une et indivisible.*

Vu une lettre du citoyen Hazard, administrateur de ce district, dont la teneur suit :

« *Le républicain Hazard, à ses collègues et frères les administrateurs du district de Franciade.*

« Nanterre, ce cinq du deuxième mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« Frères et amis,

« La voix de la vérité a étouffé celle du mensonge. Depuis quinze ans de ma vie, j'ai pratiqué toutes les rubriques de l'imposture sacrée des prêtres, il est temps de mettre à profit les bienfaits de la liberté, et d'effacer jusqu'au souvenir d'un état que j'ai toujours détesté au fond de mon cœur, et dont ma philosophie s'offensait tous les jours.

« Je vous envoie ma lettre de prêtrise, de curé, de prédicateur, et tous ces *brimborions*, témoignage scandaleux du despotisme ecclésiastique. Faites-en un *autodafé*. Puisse-t-il, pour le bonheur du peuple, entraîner tous les prêtres dans mon exemple.

« *Signé : HAZARD, administrateur du district de Franciade.* »

Le conseil général du district, faisant droit sur la demande du citoyen Hazard, et considérant en outre qu'il importe de donner de la publicité à cet acte de patriotisme et de philosophie;

Après avoir entendu le procureur syndic, a arrêté qu'il serait fait mention honorable sur le registre de ses séances de la conduite civique du citoyen Hazard.

Que les titres, lettres et papiers par lui envoyés, seront brûlés, et les cendres qui en proviendront jetées au vent par le vice-président du district qui prononcera ces paroles :

*Puisse ainsi disparaître le fanatisme et l'aristocratie !*

Et à l'instant lesdits titres et papiers ont été livrés aux flammes.

Le vice-président a donné, au nom du conseil, l'accolade fraternelle au citoyen Hazard, en le félicitant de sa régénération.

Le conseil général du district a arrêté que le présent serait imprimé, envoyé à la Convention nationale, au département, aux municipalités, juges de paix, comités de surveillance et Sociétés populaires du district de Franciade.

*Pour copie conforme :*

FAUCONPRET, secrétaire du district de Franciade.

La Société populaire de Lodève invite la Convention nationale à rester à son poste, et la prie d'accepter l'offrande patriotique d'un cavalier, monté, armé et équipé.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Lodève (2).*

*La Société populaire de Lodève à la Convention nationale.*

« Provoquer par toutes sortes de moyens la dissolution de la Convention, voilà le but de nos ennemis. Ce n'est pas eux que vous représentez, mais les hommes libres. C'est à ce titre que nous avons le droit de vous dire : Mandataires, restez à votre poste, le salut du peuple l'exige. Craignez que le vaisseau républicain ne fasse naufrage si vous l'abandonnez à des mains traîtresses ou inhabiles; voyez comme le peuple s'est souvent trompé dans son choix, voyez les traîtres qu'il avait envoyés à l'Assemblée constituante, à l'Assemblée législative, à la Convention même.

« Pendant huit mois vous avez lutté contre une faction anarchiste, fédéraliste, royaliste. La célèbre journée du 31 mai a épuré la Convention et c'est depuis cette époque que vous avez travaillé efficacement au bonheur des Français.

« Représentants du peuple, consolidez la République, forcez nos ennemis à la respecter, donnez-nous des lois basées sur la Constitution du 10 août, faites qu'aucun individu ne puisse rester indifférent à la chose publique ou bien que la société soit purgée des hommes insensibles aux appels de la liberté et de l'égalité. Enfin que le volcan qui s'est ouvert sur la Montagne depuis le 31 mai ne cesse de vomir ses flammes républicaines que lorsqu'il ne restera rien d'impur à consumer et que la Convention ne comptera plus un seul traître, un seul modéré parmi ses membres.

« Acceptez l'offrande patriotique que nous faisons à la République d'un cavalier monté, armé et équipé.

« La société adopte à l'unanimité l'adresse, et délègue les citoyens Fulcrand Benoît aîné, et Étienne Fulcrand Armand, deux de ses membres, pour aller la présenter à la Convention nationale.

*« Pour expédition :*

« CAVALIÉ, président; LÉOTARD, secrétaire. »

1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 164.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.